



République Française

Département
du Nord

| Nombre de membres | | |
|---|----------------|--|
| Afférents au Conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 15 |
| Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 0 | 0 |

Date de convocation
Le 7 avril 2021

Objet de la délibération

Adhésion au contrat groupe
d'assurance statutaire du
CDG59

CM 2021//04-D14

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le 22/04/2021

ID : 059-215901281-20210414-CM202104D14-DE

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 avril 2021, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme FICHELE, 1^{er} adjointe de la commune.

Présents : MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, G.CHATEAU, F.TREDEZ, E.BARBAY, JM.CLERFAYT, M. WALICKI, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY, N. ROUBAUD,

Absents excusés avec pouvoir :

Ch. MATHON > pouvoir à MC. FICHELE, S. DUMORTIER > pouvoir à G. CHATEAU, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ

Absents excusés sans pouvoir : G. OUDAERT

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84- 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 59 en date du 20 juin 2019 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire,

Vu les taux et prestations négociés par le CDG 59,

Vu le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du CDG 59 en date du 27 novembre 2020,

Vu la convention de gestion proposée par le CDG 59,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont des obligations vis-à-vis des personnels qu'elles emploient et notamment le paiement de prestations en cas :

- De décès,
- D'accident du travail ou de maladie professionnelle,
- D'incapacité de travail résultant de la maladie,
- De maternité.

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ces obligations.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le 22/04/2021 SLO
ID : 059-215901281-20210414-CM202104D14-DE

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Les collectivités et établissements publics confient au CDG 59 la gestion des opérations découlant de la mise en œuvre du contrat d'assurances statutaires assorti d'une mission d'information, d'assistance et de conseil. Le coût de cette mission est égal à 6 % du montant de la prime acquittée.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le CDG 59 a retenu comme prestataire CNP Assurances.

Après examen de cette proposition il est proposé de couvrir les risques dans les conditions suivantes :

Reprendre et détailler pour les agents relevant de la CNRCAL :

- Les risques couverts :

- décès,
- maternité / paternité / adoption,
- maladie ordinaire – longue maladie et longue durée – temps partiel thérapeutique
- accident de service / maladie Professionnelle
- la franchise retenue en maladie ordinaire
- le taux de cotisation correspondant.

Le conseil municipal DECIDE,

↳ d'ADHERER à compter du 1^{er} janvier 2021 au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59,

↳ d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG 59,

↳ d'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion proposée par le CDG 59.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Madame FICHELLE,
Par délégation du Maire,

